



Appels à propositions DeSIRA+ *Session d'information*

25 juin 2025

Agence belge de développement

enabel.be



Agenda

1. Objectifs
2. Modalités
3. Thématiques
4. Critères et processus de sélection
5. Questions / Réponses





Objectifs



- **Contexte** : Initiative DeSIRA+ (2^{ème} phase en continuité avec DeSIRA)
- **Objectif général** : Contribuer à la transition vers des systèmes agricoles durables et résilients grâce à l'adoption généralisée de pratiques agroécologiques adaptées aux contextes locaux
- **Objectif spécifique** : Les producteurs disposent de solutions agroécologiques validées, accompagnées des dispositifs techniques, économiques et institutionnels, ainsi que les compétences nécessaires pour permettre leur adoption et diffusion à grande échelle



Résultats attendus



1. Solutions agroécologiques innovantes identifiées, testés et adaptées
2. Détermination du potentiel de mise à échelle
3. Disponibilité de dispositifs de terrain pour le soutien technique, financier et organisationnel



Secteurs et thèmes



Secteurs

- Transition agroécologique
- Innovation
- Recherche-Action Participative

Les **actions** proposées devront s'inscrire dans au moins une des thématiques :

- Alternatives aux intrants chimiques
- Économie circulaire et valorisation des déchets agricoles
- Réduction des pertes post-récolte et du gaspillage alimentaire
- Adaptation au changement climatique et sécurité alimentaire
- Innovations liées aux incitations économiques et engagement des acteurs privés



Montant des subsides



- Subside par projet : **150 000 – 230 000 €**
- Cofinancement **obligatoire** de 10 à 20%
- Durée des projets : 30 à 36 mois



Critères d'éligibilité



- Être une **personne morale** ; et
- Être un **acteur public** (universités, centre de recherche, etc.) ; ou
- Être un **acteur privé sans but lucratif** (organisation non gouvernementale internationale ou nationale, ASBL, fondation etc.) ; ou
- Être une personne morale de droit **privé dont la maximisation du profit ne constitue pas l'objectif prioritaire** ;



Critères d'éligibilité



Expérience d'innovations agroécologiques dans des contextes d'intervention comparables en matière de :

- mise en œuvre sur le terrain
 - d'évaluation
 - de la mise à l'échelle
-
- Avoir déjà géré un subside ou tout autre contrat équivalent **clôturé** à un montant d'au moins d'un montant correspondant à 45% du subside envisagé.
 - **Pour les privés** : ne peuvent recevoir un subside qui, ajouté au montant de l'aide précédemment octroyée, dépasserait le plafond de 300.000 euros, sur une période de trois exercices fiscaux



Documents et contacts



Les différents documents sont disponibles ici :
<https://enabel.submit.com/show/227>

Les annexes à fournir sont listées aux pages 20 et 21 des lignes directrices

Contacts :

- Jules Mayaux : jules.mayaux@enabel.be



Calendrier indicatif



	Date	Heure
Date limite pour les demandes d'éclaircissements à l'autorité contractante	27 juin 2025	13 heures (GMT + 2)
Dernière date à laquelle des éclaircissements sont donnés par l'autorité contractante	7 juillet 2025	-
Date limite de soumission des notes conceptuelles	18 juillet 2025	13 heures (GMT + 2)
Information des demandeurs sur l'ouverture, les vérifications administratives et l'évaluation de la note conceptuelle (étape 1)	18 août 2025	-
Invitations à soumettre les propositions	18 août 2025	-
Demande certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	18 août 2025	
Réception certificats et pièces justificatives relatives aux motifs d'exclusion	18 août 2025	
Date limite de soumission des propositions	26 août 2025	-
Analyse organisationnelle des demandeurs dont la proposition a été présélectionnée.	22 septembre 2025	-
Notification de la décision d'octroi et transmission de la convention de subsides signée	22 août 2025	-
Signature de la convention de subsides par le bénéficiaire contractant	22 octobre 2025	-



Questions / Réponses